

01 ESSENTIEL | HAUTS-DE-FRANCE

AOÛT 2021 N°19

Agriculture biologique

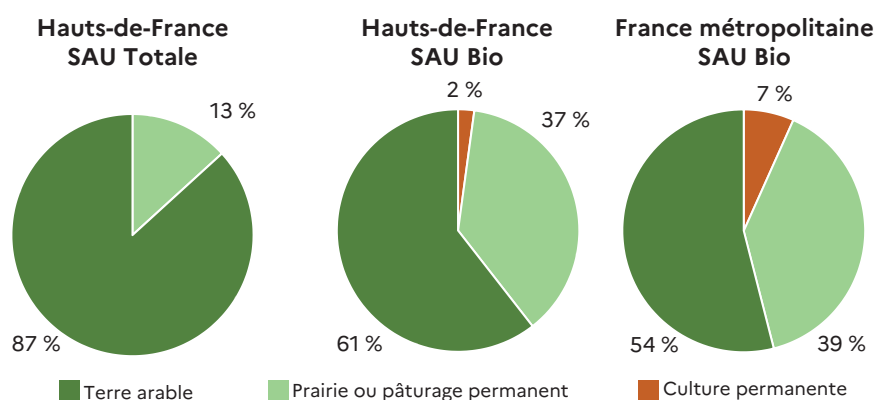
Cultures bio 2019 : la forte présence des terres arables et des grandes cultures restreint le poids du bio dans la SAU de la région

La surface commentée ici est la surface déclarée à la PAC par les agriculteurs en 2019 et 2015.

En 2019, la culture bio couvre en Hauts-de-France 41,2 milliers d'hectares, répartis en 24,9 milliers d'ha de terres arables, 15,4 milliers d'ha de prairies et pâturages permanents (ressource fourragère présente depuis 5 années ou plus) et 8,9 milliers d'ha de cultures permanentes. Comme dans l'ensemble de la surface agricole utilisée (SAU) régionale, la SAU bio de la région comprend davantage de terres arables qu'en France métropolitaine (61 % contre 54 %) et moins de prairies permanentes (37 % contre 39 %) et de cultures permanentes (2 % contre 7 %). Les cultures permanentes sont sous-représentées par la faible présence de la vigne par rapport à l'ensemble du territoire national. (figure 1)

Les cultures bio ne couvrent que 1,9 % de la SAU de la région contre 7,4 % en France. Plus on descend vers le sud du territoire métropolitain, plus la culture bio est présente. Elle excède 12 % de

Figure 1 : Répartition de la SAU totale et bio en 2019



Source : Agreste - Surfaces RPG 2019

la SAU dans les régions Corse, PACA et Occitanie. (figure 2)

Seulement 1,4 % des terres arables cultivées en bio dans la région

Les cultures permanentes sont celles qui sont le plus souvent cultivées en bio : 19 % le sont dans la région et 16 % en France métropolitaine. Néanmoins, elles ne sont présentes que sur 0,2 % de la SAU régionale (3,1 % de la SAU nationale). La part de bio s'élève à 27 % pour les légumes et fruits pérennes et à 32 % pour les fruits à pépin. Elle est moindre pour la vigne (9 % / 14 % en France métropolitaine).

Figure 2 : Surface Bio par région en 2019

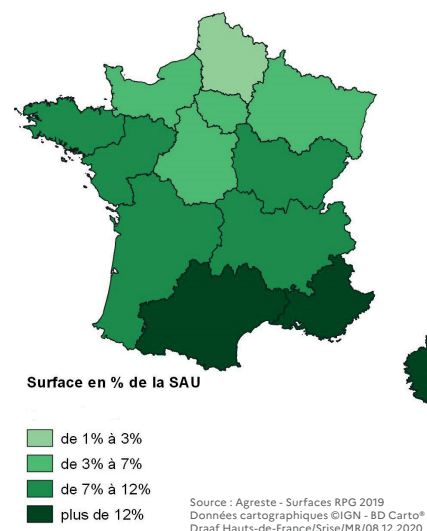
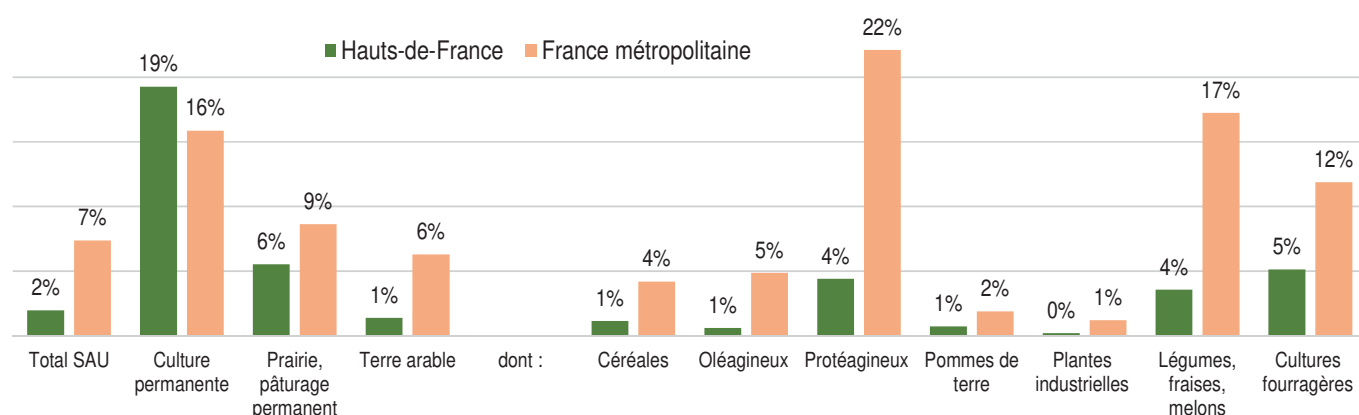


Figure 3 : Part de Bio dans chaque type de culture en 2019



Source : Agreste - Surfaces RPG 2019

Près de 6 % des prairies et pâturages permanents sont en bio dans la région contre 9 % sur le territoire national. Les prairies permanentes sont nettement moins présentes dans la SAU régionale qu'en France : 13 % de la SAU déclarée contre un tiers.

Enfin, le bio n'occupe que 1,4 % des terres arables de la région contre 6,3 % sur le territoire métropolitain. Or les terres arables sont prédominantes dans la région, puisqu'elles constituent 87 % de la SAU déclarée contre 63 % en France métropolitaine. Cette forte présence des terres arables ajoutée à une moindre représentation du bio parmi elles expliquent en grande partie la faible présence du bio dans la région. (figures 1 et 3)

Au sein des terres arables, la part de bio atteint à peine 1 % pour les céréales, pommes de terre,

oléagineux et plantes industrielles (betteraves, lin, plantes à parfum, aromatiques et médicinales). Ces cultures réunies représentent 87 % de la surface occupée par les terres arables dans la région, ce qui conforte le déficit de bio dans la région. La part de bio est plus élevée, de l'ordre de 4 à 5 %, pour les cultures fourragères, les protéagineux et les légumes.

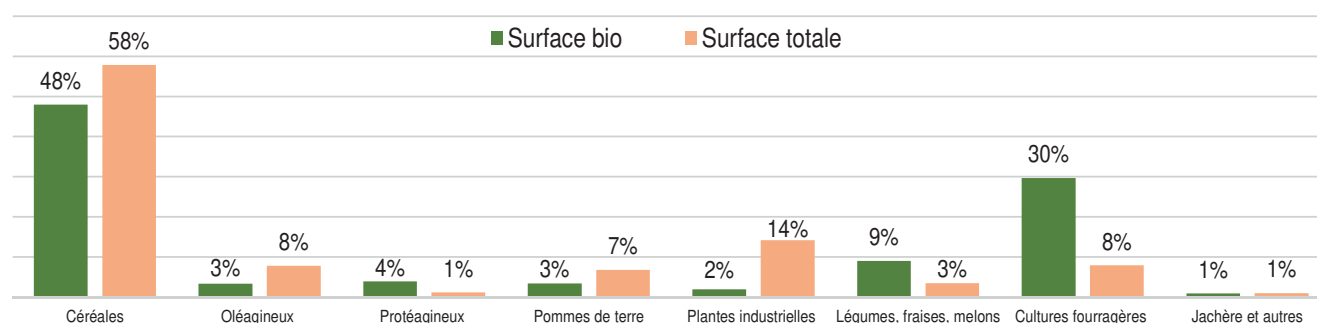
La plupart des cultures moins cultivées en bio en région qu'en France

La plupart des cultures de la région sont moins représentées en bio qu'à l'échelle nationale. Les céréales, qui s'étendent sur la moitié des terres arables de la région, ne sont cultivées qu'à 1,1 % en bio contre 4,2 % en France. La différence est sensible pour l'avoine (6,4 % en bio en région / 18,5 % en France métropolitaine)

qui fait partie, avec le triticale et le maïs, des céréales les plus souvent cultivées en bio. Le blé tendre et l'orge sont peu cultivés en bio mais cependant plus au national qu'en région : 0,7 % en région / 2,8 % en France métropolitaine pour le blé et 0,9 % / 2,5 % pour l'orge.

Les oléagineux sont également plus cultivés en bio en France (0,6 % / 4,9 %) et ce, parce que la région ne produit pratiquement que du colza, la différence se faisant sur les autres oléagineux, tournesol, soja, lin et moutarde notamment. En protéagineux, la région produit essentiellement des féveroles et fèves, avec une surface bio de 11 % contre 25 % en France, et des pois protéagineux, avec une surface bio quasi nulle dans la région mais qui atteint presque 6 % en France.

Figure 4 : Répartition des terres arables par type de culture en Hauts-de-France en 2019



Source : Agreste - Surfaces RPG 2019

Les légumes sont aussi plus souvent en bio en France (17 % contre 4 % dans la région). (figures 3 et 4) La proportion de bio dépend d'un légume à l'autre : élevée pour les légumes secs (lentilles, pois chiches) avec la moitié des surfaces en bio dans la région et pour les légumes cultivés pour le fruit (28 % en bio), elle descend à 12 % pour les carottes, et devient très faible pour les endives (2,4 %), les oignons/échalotes (3 %), les légumes à cosse (petits pois, haricots/flageolets) (à peine 1 %).

La surface bio a plus que doublé en 6 ans

La SAU en bio déclarée à la PAC est passée dans les Hauts-de-France de 18 milliers d'ha en 2015 à 41 milliers d'ha en 2019. Elle a donc plus que doublé (+127 %). Toutes les cultures sont concernées par cette hausse, prairies et cultures permanentes comme terres arables. Les surfaces en terres arables sont passées de 10 à 25 milliers d'ha en 6 ans. (figure 5) La surface en bio a été multipliée au moins par quatre pour le maïs céréale ou ensilage, le colza, les pois protéagineux, le lin textile, la betterave à sucre, le trèfle, les légumes secs, à cosse ou cultivés pour le fruit.

La surface bio régionale a également progressé au sein de la bio nationale, de 1,6 % en 2015 à 2,1 % en 2019.

1/3 des terres arables bio régionales dans l'Oise

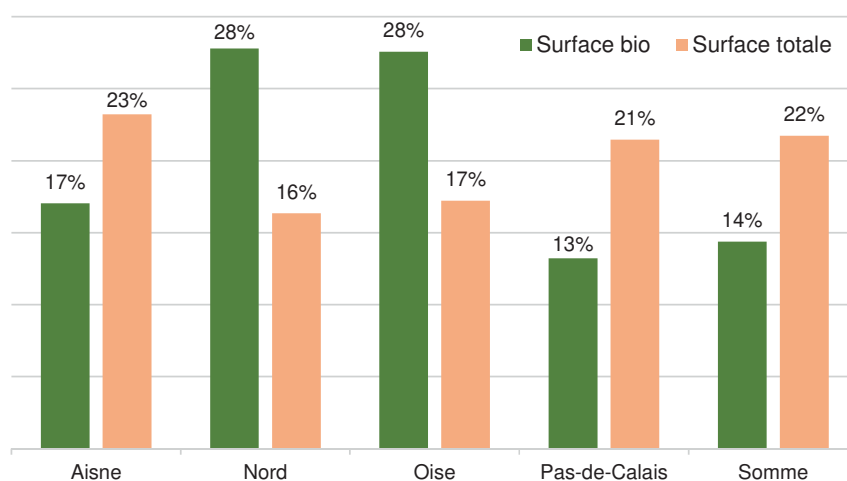
La SAU en bio de la région se répartit entre les départements très différemment de l'ensemble de la SAU. Ainsi, les départements

Figure 5 : Surfaces en Bio déclarées à la PAC en Hauts-de-France en 2015 et 2019

en milliers d'ha	2015	2019	Évolution 2019/2015 (en %)
SAU totale	18,1	41,2	+127
Culture permanente	0,5	0,9	+91
Prairie ou pâturage permanent	7,2	15,4	+112
Terre arable	10,4	24,9	+140
dont :			
Céréales	5,2	12,0	+131
Oléagineux	0,2	0,8	+398
Protéagineux	0,5	1,0	+96
Pomme de terre	0,3	0,9	+155
Plantes industrielles	0,1	0,5	+313
Légumes, fraises, melons	0,7	2,2	+240
Cultures fourragères	3,3	7,4	+122

Source : Agreste - Surfaces RPG 2015 et 2019

Figure 6 : Répartition de la SAU de la région par département en 2019



Source : Agreste - Surfaces RPG 2019

Figure 7 : Répartition de la SAU en bio par département en 2019

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Région
SAU totale	17,0%	27,8%	27,6%	13,2%	14,4%	100%
Culture permanente	18,8%	14,1%	40,0%	8,7%	18,4%	100%
Prairie ou pâturage permanent	18,6%	49,9%	16,5%	9,5%	5,4%	100%
Terre arable	16,0%	14,7%	33,9%	15,7%	19,8%	100%

Source : Agreste - Surfaces RPG 2019

du Nord et de l'Oise concentrent chacun 28 % de la SAU bio régionale, bien plus que leur représentation dans la SAU régionale (respectivement 16 % et

17 %). Les 3 autres départements ont une surface en bio proportionnellement inférieure à leur SAU. (figure 6)

Figure 8 : Part de bio par culture en 2019 dans les départements des Hauts-de-France

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Région
SAU totale	1,4%	3,3%	3,1%	1,2%	1,3%	1,9%
Culture permanente	10,4%	21,0%	32,8%	18,8%	17,8%	19,3%
Prairie ou pâturage permanent	4,5%	10,4%	8,5%	2,0%	2,2%	5,5%
Terre arable	0,9%	1,3%	2,5%	1,0%	1,2%	1,4%
dont :						
Céréales	0,8%	1,0%	2,1%	0,8%	1,0%	1,1%
Oléagineux	0,3%	0,3%	1,0%	0,4%	0,6%	0,6%
Protéagineux	2,2%	8,8%	6,2%	4,1%	3,6%	4,4%
Pomme de terre	0,2%	0,6%	1,8%	0,7%	0,7%	0,7%
Plantes industrielles	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%
Légumes, fraises, melons	3,7%	2,6%	12,9%	1,8%	3,8%	3,5%
Cultures fourragères	6,9%	4,4%	12,4%	3,0%	3,6%	5,1%

Source : Agreste - Surfaces RPG 2019

Le Nord est le département de la région qui comporte le plus de prairies (21 % de sa SAU) et le moins de terres arables. La part de bio étant nettement plus faible dans les terres arables que dans les prairies, le Nord a logiquement une surface bio dans sa SAU supérieure aux autres départements. De plus, cette part de bio dans les prairies s'y élève à 10 % contre 6 % en moyenne régionale.

De son côté, le département de l'Oise rassemble à lui seul le tiers des terres arables bio de la région alors qu'il comprend 18 % de la surface régionale en terres arables. Ses terres arables comportent 2,5 % de bio contre 1,1 % en moyenne des 4 autres départements. La part de bio est supérieure aux 4 autres départements de la région pour les céréales, les oléagineux, les légumes, les pommes de terre et les cultures fourragères. (figures 7 et 8)

Figure 9 : Part de la surface Bio par intercommunalité (EPCI) en 2019

